



RMR Régie des matières résiduelles
du Lac-Saint-Jean

364 P NP **DM130.1**

L'état des lieux et la gestion des résidus
ultimes

6212-03-124

Présentation du mémoire

BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes

La RMR en bref

Organisme intermunicipal créé en 2008 pour gérer l'ensemble des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean et de Mashteuiatsh

- Entente entre trois MRC: de Lac-Saint-Jean-Est, du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine
- Budget d'environ 30 millions de dollars, dont 10 millions, provenant des taxes des citoyens.
- Environ 100 employés répartis à travers 20 plans d'opération



Carte des services et des plans d'opération



Légende

-  Écocentre
-  Point de dépôt
-  Centre de traitement des boues de fosses septiques
-  Bureaux administratifs
-  Centre de compostage
-  LET
Lieu d'enfouissement technique
-  Centre de tri
-  Centre de transfert

Une organisation près de ses citoyens

Budget annuel +300 000\$ par année pour les ISÉ

- Écoconseil: formations auprès des citoyens et des ICI et accompagnement dans la gestion des matières résiduelles
- Campagnes publicitaires dans les médias traditionnels et les médias sociaux pour promouvoir nos 7 programmes et services et pour encourager les bonnes pratiques de recyclage et de valorisation des matières.



Investissements et performance

Des investissements qui portent fruit

- En **2020**, le KG/habitant était de 467
 - 2009 : 561 KG/ha.
- Prédiction avec la mise en place du service de collecte des matières organiques:
 - Potentiel de **14 000 tonnes de matières détournées** du LET
 - 2025 : - 100 kg/habitant = 367 kg.

Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean Bilan massique 2020

| Plans d'opération | Tonnage | Taux de valo. |
|--|---------------|---------------|
| Centre de tri | 12 504 | 82% |
| Écocentre | 27 747 | 84% |
| LET | 50 839 | |
| Centre de compostage ⁽¹⁾ | 1 071 | 96% |
| Unité de traitement des BFS | <u>4 224</u> | 100% |
| Totales matières gérées | 96 385 | 40% |
| Performance | RMR | Objectif |
| Déchets | 467 kg/hab | 525 kg/hab |
| Taux de récupération recyclage | 56% | 75% |
| Taux de récupération CRD | 72% | 70% |
| Taux de récupération MO ⁽²⁾ | 46% | 60% |

Note (1) : Début de la collecte des bacs bruns en octobre 2020

Note (2) : Incluant les matières acheminées aux écocentres

Thèmes abordés

Propriétaire et opérateur de LET

Matériel de recouvrement

- Masse volumique des matières utilisées devrait être prise en compte pour le calcul du matériel de recouvrement utilisé et non le tonnage.
- Analyser la possibilité de fixer une épaisseur maximale de recouvrement journalier plutôt que d'imposer une redevance supplémentaire.
- Faciliter l'utilisation de recouvrement journalier alternatif versus l'utilisation de sable propre pour favoriser la valorisation des MR et l'application des 3RV-E.

Thèmes abordés

Propriétaire et opérateur de LET

Opérations

- Offrir un meilleur accompagnement et encadrement de la part du MELCC pour le respect du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles REIMR (exemple : portail radiologique, acceptation des matières particulières, etc.).
- Exiger que les industries soient redevables et responsables des MR produites à partir de leurs opérations.
- Revoir les normes hebdomadaires et mensuelles des LET de façon à ce qu'il y ait corrélation entre les deux et qu'elles soient complémentaires et plus faciles à appliquer, notamment pour ce qui est de la moyenne mensuelle.

Thèmes abordés

Propriétaire et opérateur de LET

Autorisations

- Malgré les modifications réglementaires apportées, le processus d'autorisation est long et trop lourd pour les promoteurs. Revoir le processus pour les projets de LET.

Bannissement et pénalités

- Apporter davantage de support aux gestionnaires de LET pour l'application du bannissement et des pénalités dans la gestion quotidienne.

Thèmes abordés

Propriétaire et opérateur de LET

TMB

- Des études encadrées par le MELCC devraient être réalisées à l'échelle provinciale et les résultats devraient être partagés.

Gestion des nuisances

- L'accompagnement du MELCC est nécessaire pour la gestion des nuisances.
- Le MELCC doit avoir une approche d'accompagnement avec les LET et jouer un rôle de formateur pour la mise en place de bonnes pratiques.
- Un guide destiné aux gestionnaires de LET sur la gestion des nuisances permettrait d'améliorer la situation des nuisances.



Thèmes abordés

Propriétaire et opérateur de LET

Acceptabilité sociale

- Une définition précise de l'acceptabilité sociale permettrait aux gestionnaires de LET de travailler avec un concept clair et de favoriser l'implication citoyenne. Cet élément pourrait d'ailleurs faire l'objet d'une formation à l'attention des gestionnaires de LET.
- Un guide d'accompagnement pour les promoteurs où le concept d'acceptabilité sociale est bien défini aiderait ceux-ci à limiter les problèmes avec le voisinage.

Zone tampon

- Revoir l'étendue de la zone tampon pour l'augmenter et faciliter le bon voisinage.

Thèmes abordés

Gestionnaire de PGMR

Redevances à l'élimination

- Revoir la notion de redevance à l'élimination en respectant les disparités régionales.
- Présentement, aucune étude économique ne prévoit la modulation selon les régions de la redevance à l'enfouissement. Le MELCC devrait réaliser cette étude afin de moduler la redevance selon la réalité de chaque région.

Gestionnaire public

- Faciliter et favoriser la mise en place de LET gérés par des organismes publics (partage des objectifs gouvernementaux et maximisation de la durée de vie).

Thèmes abordés

Gestionnaire de PGMR

Durée de vie par région

- Une planification par région devrait être réalisée afin de planifier les 30 prochaines années en enfouissement. Le processus de mise en place des LET devrait favoriser une décentralisation.

REP

- Afin de soutenir les responsables de la mise en œuvre des PGMR, la mise en place de nouvelles REP doit être priorisée.

Indicateurs de performance

- Uniformiser l'utilisation des indicateurs de performance.
- Utiliser le kilogramme par habitant selon la provenance des déchets ultime



Conclusion

- Approche collaborative avec le MELCC apporterait plus d'avantages qu'une approche coercitive.
- Les exigences légales sur le matériel de recouvrement empêchent de maximiser la durée de vie du LET.
- Le système de redevance à l'élimination doit être bonifié en fonction des réalités régionales.
- La complexité du processus pour la mise en place d'un nouveau LET ou pour des projets d'agrandissement et l'acceptabilité sociale sont des enjeux de taille pour les promoteurs.
- Une définition de l'acceptabilité sociale et un guide d'accompagnement sont souhaités pour mieux accompagner les opérateurs dans les relations avec la communauté.



Merci!